



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de création du Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Rome-de-Tarn (village de Saint-Rome-de-Tarn et hameau d'Auriac)

En application du code de l'environnement, et à la demande du directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, il sera procédé, **du 21 novembre 2023 à 9h00 au 21 décembre 2023 à 12h00, soit durant 31 jours** consécutifs, à une enquête publique sur le projet de création du site patrimonial remarquable sur la commune de Saint-Rome-de-Tarn (village de Saint-Rome-de-Tarn et hameau d'Auriac).

Madame Elisabeth Magnan, militaire retraitée, a été désignée par le tribunal administratif de Toulouse, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le dossier d'enquête sera consultable :

- sur support papier et en mairie de Saint-Rome-de-Tarn, où chacun pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

Mairie de Saint-Rome-de-Tarn
Rue du Château
14590 Saint-Rome-de-Tarn

du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h30

- sur le site Internet de la mairie de Saint-Rome-de-Tarn

- sur le site Internet de la préfecture : <https://www.aveyron.gouv.fr> :
Rubrique/Publication/Consultations/Enquêtes publiques en cours

Les observations et propositions du public pourront être adressées, durant toute la durée de l'enquête, du 21 novembre 2023 à 9h00 au 21 décembre 2023 à 12h00, à Madame Elisabeth Magnan, commissaire enquêteur :

- par écrit sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Saint-Rome-de-Tarn,

- ou par courrier à son attention, à la mairie de Saint-Rome-de-Tarn, 3 rue du Château
12490 Saint-Rome-de-Tarn

- ou par courriel, également à son attention, et en précisant en objet « enquête publique création du SPR Saint-Rome-de-Tarn », à l'adresse suivante :

spr-commune.saintromedetarn@orange.fr

- ou par courriel, sur la boîte mail préfecture dédiée :
pref-enquete-sprsaintromedetarn@aveyron.gouv.fr

Ces contributions, reçues par messagerie électronique, du **21 novembre 2023 à 9h00 au 21 décembre 2023 à 12h00**, seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur Le site internet de la préfecture : <https://www.aveyron.gouv.fr> :
Rubrique/Publication/Consultations/Enquêtes publiques en cours

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Saint-Rome-de-Tarn, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- le **mardi 21 novembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;**
- le **jeudi 30 novembre 2023, de 15h00 à 18h00 ;**
- le **samedi 09 décembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;**
- le **jeudi 21 décembre 2023, de 9h00 à 12h00.**

Les contributions écrites, recueillies à cette occasion, ainsi que les observations et propositions du public, transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête par le commissaire enquêteur et consultables au siège de l'enquête.

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies et donnera ses conclusions motivées et personnelles.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint-Rome-de-Tarn et à la préfecture de l'Aveyron pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an, à dater de la clôture de l'enquête. Toute personne pourra en demander communication. Le rapport et les conclusions seront également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de l'Aveyron : <https://www.aveyron.gouv.fr> :
Rubrique/Publication/Consultations/Enquêtes publiques en cours

A l'issue de la procédure, la création du site patrimonial remarquable sera prononcée par décision de la ministre chargée de la culture et celle des périmètres délimités par le préfet de la Région Occitanie.

23 OCT. 2023

**Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale**



Véronique ORTET